



Ressources

Utica

Compte rendu
Comité de suivi Richelieu
(Licences d'exploration 2006PG881 et 2006PG882)

Rencontre 1 – Lundi 16 décembre 2019

Informations générales

Lieu : MRC Vallée-du-Richelieu, 255, boulevard Laurier, McMasterville

Heure : 16 h 30 à 18 h 00

Date : 16 décembre 2019

Animée par : PESCA Environnement

Présents à la rencontre du 16 décembre 2019

Georges Allard	Propriétaire des Fermes Verbec inc., représentant citoyen
Julie La Rochelle	Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu, directrice générale
Joël-Eric Portelance	MRC Vallée-du-Richelieu, coordonnateur à l'environnement

Au téléphone

François Thomas	Fédération de l'UPA de la Montérégie, Directeur de l'aménagement et du développement régional
-----------------	---

Ressources Utica Sud-Ouest Inc.

Dave Pépin	Conseiller stratégique
Guy Amyot	Directeur exécutif, conformité réglementaire et relation avec les communautés
Jean-Sébastien Marcil	Ingénieur en géologie

Absente lors de la rencontre

Ginette Thibault	Municipalité de St-Denis-sur-Richelieu, mairesse
------------------	--

Animation et prise de notes

Lisa-Marie Gagnon	PESCA Environnement
-------------------	---------------------

Mise en contexte

Au Québec, la *Loi sur les hydrocarbures* régit les activités de recherche et de production d'hydrocarbures. Entrée en vigueur le 20 septembre 2018, cette loi prévoit notamment la mise en place de comités de suivi, dont le fonctionnement est encadré par la loi ainsi que par le *Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline*.

Conformément aux exigences réglementaires applicables, un comité de suivi a été formé en lien avec les licences d'exploration 2006PG881 et 2006PG882, dont Cuda Pétrole et Gaz inc. (« **Cuda** ») est présentement titulaire. Ces licences sont actuellement en cours de cession afin d'être transférées à Ressources Utica Sud-Ouest Inc. (« **Ressources Utica** »), qui agit dans l'intervalle à titre de représentant de Cuda pour la gestion de ces licences.

PESCA Environnement a été mandatée par Ressources Utica pour animer les rencontres du comité de suivi.

Objectifs de la rencontre

Les objectifs de la rencontre n°1 du comité de suivi sont les suivants :

- Présenter la compagnie Ressources Utica et le territoire couvert par les licences d'exploration 2006PG881 et 2006PG882;
- Expliquer des notions de base en géologie et en formation des hydrocarbures;
- Expliquer le rôle du comité de suivi;
- Permettre des échanges entre les membres du comité et les représentants de la compagnie, notamment sur les projets envisagés en lien avec les licences d'exploration, le cas échéant, de façon à favoriser l'implication de la communauté locale.

Déroulement de la rencontre

Ordre du jour :

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Présentation des participants
- 3- Mandat du comité de suivi
- 4- Règles de fonctionnement du comité
- 5- Présentation de Ressources Utica
- 6- Période de questions et prochaine réunion

1 Mot de bienvenue

L'animatrice souhaite la bienvenue aux participants et aux représentants de Ressources Utica.

2 Présentation des participants

Chaque participant se présente à tour de rôle.

3 Le mandat du comité de suivi

Le mandat du comité de suivi consiste notamment à favoriser l'implication de la communauté locale à l'égard des projets envisagés, le cas échéant, en lien avec les licences d'exploration visées.

Le comité de suivi est :

- Une table d'échanges d'information, de savoirs et d'expertise ;
- Un comité de concertation et un espace de dialogue structuré ;
- Un mécanisme pour bonifier les projets, le cas échéant ;
- Une fenêtre vers le milieu d'accueil du projet.

L'information qui est partagée lors des rencontres du comité de suivi est publique et les membres du comité sont libres de la partager avec leurs collègues et dans leurs organisations et communautés.

Le MERN établit des exigences minimales qui encadrent les activités du comité de suivi, notamment :

- tenir au moins une réunion par année;
- le comité doit être formé au minimum d'un représentant des secteurs municipal, agricole, économique, un représentant citoyen et un représentant des communautés autochtones, le cas échéant;
- la majorité des membres du comité doivent être indépendants de la compagnie et ils doivent tous provenir de la région où le territoire des licences concernées se situe;
- le mandat des participants est de deux ans et peut être renouvelé;
- Ressources Utica doit fournir le soutien technique et les expertises requises à la bonne compréhension des participants;
- un compte rendu de chaque réunion doit être rédigé et publié sur un site internet réservé aux activités du comité.

Pour obtenir davantage d'information sur les comités de suivi, les participants sont invités à consulter le [Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures.](#)

4 Règles de fonctionnement du comité

La planification et l'animation des rencontres est assurée par PESCA Environnement. Le soutien technique (location de salle, outils de projection, convocations) est fourni par Ressources Utica.

Au minimum une réunion par année sera tenue. Advenant que la compagnie prévoit réaliser des activités d'exploration ou de production d'hydrocarbures sur le territoire couvert par les licences d'exploration visées, une réunion sera convoquée et le comité sera informé de ces projets en priorité.

Les participants sont invités à identifier un substitut dans leur organisation afin de les remplacer dans l'impossibilité d'assister à une rencontre. Une fiche à remplir est remise à chacun à cet effet.

À la suite de chaque réunion, PESCA Environnement produira un compte rendu qui sera envoyé aux membres du comité, pour commentaires et approbation.

Le compte rendu de la réunion sera publié après l'approbation des membres sur le site internet dédié aux activités du comité.

Les frais de **déplacement** et de repas seront remboursés sur présentation du formulaire prévu à cet effet rempli et signé ainsi que des pièces justificatives. Les taux accordés sont ceux prévus par le Secrétariat du Conseil du trésor :

<http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=2129>

- Transport avec véhicule personnel : 0,465 \$ par kilomètre
- Repas : un maximum de 46,25 \$ par jour.
Déjeuner : 10,40 \$
Dîner: 14,30 \$
Souper: 21,55 \$
- Ressources Utica se réserve le droit de refuser des réclamations si elle ne les juge pas recevables.

Les participants sont invités à communiquer avec la compagnie librement en cas de question ou commentaire.

Les coordonnées pour joindre le représentant de la compagnie sont les suivantes :

Guy Amyot

Directeur exécutif, Conformité réglementaire et relation avec les communautés

gamyot@ressourcesutica.com

5 Présentation de Ressources Utica Sud-Ouest inc.

Les représentants de la compagnie ont présenté l'entreprise et ses activités.

Ressources Utica Sud-Ouest inc. (Ressources Utica) est une filiale de Ressources Utica inc., une compagnie privée fondée en 2017, qui est dirigée par des Québécois et dont le siège social est à Québec. Ressources Utica a notamment pour mission d'explorer et mettre en valeur le potentiel géoénergétique du Québec (pétrole, gaz naturel, géothermie et minéraux énergétiques), le tout de manière socialement responsable, dans le respect des plus hauts standards de sécurité et de protection de l'environnement. Dans cette perspective, Ressources Utica travaille sur différents projets visant à répondre aux besoins énergétiques du Québec tout en participant activement à la transition énergétique qui est actuellement en cours. Les projets de la compagnie sont menés dans une perspective de développement durable, de respect des communautés d'accueil et de maximisation des retombées économiques locales.

La compagnie a présenté aux membres du comité une carte illustrant la localisation deux licences d'exploration qui concernent le comité de suivi. À l'heure actuelle, aucun projet d'exploration ou de production d'hydrocarbures n'est en cours de réalisation sur le territoire visé par les licences 2006PG881 et 2006PG882.

Les représentants de la compagnie ont par la suite présenté au comité un résumé des concepts géologiques applicables au secteur des hydrocarbures, de même que le potentiel géoénergétique de la région, l'historique des travaux d'exploration au Québec, le fonctionnement des levés géophysiques et la conception des sites de forages et des coffrages.

Les représentants de la compagnie indiquent que Ressources Utica évalue la possibilité de valoriser les puits situés sur le territoire des licences dans le cadre de projets de géothermie. Puisqu'ils sont en territoire agricole, la chaleur qui pourrait être récupérée pourrait servir à des projets de culture en serre.

Une discussion suit sur l'accès aux terrains privés par les compagnies gazières. Il est expliqué que le propriétaire du terrain doit donner son autorisation pour permettre l'accès. Ces démarches doivent au préalable faire l'objet d'une entente de droits de surface entre la compagnie et le propriétaire. Aucune entreprise ne peut faire des travaux sur un terrain privé sans l'autorisation préalable du propriétaire.

Les membres du comité insistent sur la nécessité d'informer les citoyens de travaux potentiels sur les licences, ce à quoi s'engagent les représentants de l'entreprise tout en précisant qu'ils sont ouverts à recevoir des demandes de rencontres avec les autres parties prenantes intéressées à interagir avec eux.

6 Prochaine réunion

Tant qu'il n'y a pas d'activité prévue sur le territoire, le comité de suivi se rencontrera seulement au besoin, au minimum une fois par année.

La prochaine réunion sera planifiée prochainement. Les participants seront contactés aussitôt que possible avant la tenue de la réunion.

Levée de la réunion à 18 h 00.

Rédigé par : Lisa-Marie Gagnon, PESCA Environnement